

PEUPLE ET CULTURE

*Mouvement Pédagogique agréé par le Ministère de l'Education Nationale
Affilié à la Ligue Française de l'Enseignement*

MENSUEL

Année 1953

Bulletin des Adhérents

SOMMAIRE :

Programme des journées nationales de Peuple et Culture.

Introduction aux travaux des journées.

Résumé du rapport moral présenté par notre Secrétaire Général.

Grandes lignes du plan de travail pour l'année 1953-1954, discuté et accepté par l'Assemblée Générale.

Résumé de l'exposé de clôture des journées d'études 1953.

Les attaques contre le "non commercial".

PEC

14, RUE
M. LEPRINCE
PARIS-VI^e

13

62

Avez-vous lu

Regards Neufs sur PARIS

Le Paris que ne voient pas les Touristes
et que trop de Parisiens ignorent.

- 1. - **En guise de préface**
Montage photographique
- 2. - **Rive droite, rive gauche**
P. BARLATIER
- 3. - **En remontant le Faubourg Saint-Antoine**
B. CACÉRÈS
- 4. - **Paris et la Mode**
CÉCILE CLARE
- 5. - **Une nuit aux Halles**
J. ADER et B. CACÉRÈS
- 6. - **A travers le quartier du Marais**
J. LABORDE
- 7. - **La Régie Nationale des Usines Renault**
B. CACÉRÈS - R. LAVIGNE
- 8. - **Paris, Vedette de Cinéma**
J. THÉVENOT
- 9. - **Secret de Paris**
Poèmes illustrés

PROGRAMME DES JOURNÉES NATIONALES DE PEUPLE ET CULTURE

(3 et 4 Avril 1953)

Vendredi 3 Avril 1953

- 9 h. Ouverture des Journées Nationales : J. Dumazedier.
Matin *Rapport introductif aux travaux de la Commission :*
« Education populaire dans un Groupe Polyvalent ». Rapporteur : J. Dumazedier, attaché de recherches au C.N.R.S.
« Le Ciné-Club Populaire Urbain et Rural ». Rapporteur : M. Perrier, inspecteur Jeunesse et Sports.
« Un cinébus Rural ». Dans les Basses-Pyrénées. Rapporteur : M. Coy, instituteur.

- Après-midi *Travaux de Commission :*
— Commission Education Populaire dans un groupe polyvalent. Secrétaire de la Commission : P. Rivenc, professeur d'Ecole Normale.
— Commission Cinéma en milieu populaire. Secrétaire de Commission : G. Caceres, institutrice.

Samedi 4 Avril 1953

- 10 h. Rapport des Commissions. Cette séance a été présidée par M. Cortat, chef du bureau de l'Education Populaire, assisté de Mme Kagan, son adjointe, de M. Gal, directeur du Centre de Coordination Pédagogique du Ministère de l'Education Nationale, de Mme Hélène Gratiot-Alphendéry, secrétaire générale du Laboratoire de Psycho-biologie de l'Enfant.
1) Rapport sur le Club Polyvalent. Rapporteur : M. Rivenc, professeur d'Ecole Normale.
2) Rapport sur le cinéma en milieu populaire. Rapporteur : M. Perrier, inspecteur Jeunesse et Sports.
La Défense du cinéma non commercial par M. Chevalier, de l'U.F.O.C.E.L.
Allocation de M. Cortat.
Conclusions des Journées d'Etudes par J. Dumazedier, président de Peuple et Culture.

Après-midi Séance présidée par Julien Helfgott, secrétaire général de Peuple et Culture de la Haute-Savoie.

- Rapport moral de Peuple et Culture par B. Caceres, secrétaire général.
- Rapport financier par P. Rivenc, représentant R. Gauvin, trésorier.
- Discussion des rapports adoptés à l'unanimité.

**Voici la liste des membres de Peuple et Culture,
élus au Comité Directeur pour 1953.**

ADER, professeur. Seine-Inférieure.
BAZIN, journaliste. Paris.
BEAUGENCY, inspecteur Jeunesse et Sports. Gironde.
BELMAS, chef du Service Social de la Communauté Boimondau. Valence.
BERTHOUMIEU, inspecteur Général Jeunesse et Sports. Gironde.
BOURGES, ingénieur social à l'A.P.A.S., Paris.
BREGEON, ingénieur d'organisation. Paris.
M^{me} Geneviève CACERES, institutrice. Paris.
CACERES, secrétaire général de Peuple et Culture. Paris.
M^{me} veuve CAZANAVE, institutrice. Basses-Pyrénées.
CHEVALLIER, directeur de l'U.F.O.C.E.L. Paris.
CHEZE (M^{ne}), institutrice. UZERCHE (Corrèze).
DELBREILH, instituteur. Toulouse.
DENVY, secrétaire académique, Inspection départementale Jeunesse et Sports. Metz.
DUMAZEDIER, attaché de recherches au C.N.R.S. Paris.
EYMARD, professeur cours complémentaire. Corrèze.
FERNET, directeur d'école. Brignoud (Isère).
FERRY, professeur d'Ecole Normale, inspecteur primaire. Paris.
FOSSE, professeur. Valence.
FOURNOUT, professeur. Paris.
GAUVIN, ingénieur-conseil. Paris.
HELFGOTT, secrétaire général de Peuple et Culture de Haute-Savoie.
JULIENNE, instituteur à Cheux (Calvados).
LABORDE, délégué général des Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active, Paris.
M^{me} Léo LAGRANGE, magistrat. Paris.
LE GUAY, ingénieur. Paris.
LEVAILLANT, conseiller du Travail. Paris.
LEVEUGLE, directeur adjoint du Centre National d'Education Populaire. Seine-et-Oise.
MAGNANE, professeur. Neuilly.
MARKER Chris, cinéaste. Paris.
MARTIN, inspecteur Jeunesse et Sports. Saint-Etienne.
MICHEL, directeur départemental Jeunesse et Sports. Nice.
MICHON, institutrice. Alger.

OBERTI, économiste. Dordogne.
PENNA, représentant. Valence.
PERRIER, inspecteur Jeunesse et Sports. Aisne.
PLATEL Théo, directeur du Centre d'Education Populaire. Nord.
RICORDEAU, directeur du Centre d'Education Populaire d'Houlgate (Calvados).
RIVENC Paul, professeur d'Ecole Normale. Paris.
ROUBAUD, inspecteur général Jeunesse et Sports. Paris.
M^{lle} ROUX, secrétaire générale de l'Ecole des Conseillères du Travail, Ministère du Travail. Paris.
ROVAN, journaliste. Paris.
ROZE, inspecteur primaire. Saint-Etienne.
TARLET, comédien. Paris.
THISSE, professeur. Annecy.
VETTER, directeur de l'Ecole Normale Supérieure. Saint-Cloud.
VIGNY, inspecteur Jeunesse et Sports. Annecy.
VIMARD, avocat. Paris.

Le Comité Directeur s'est immédiatement réuni et a élu le Bureau suivant :

Président : J. DUMAZEDIER.

Vice-Présidents : R. BERTHOUMIEU, M^{lle} ROUX.

Secrétaire général : B. CACERES.

Trésorier : R. GAUVIN.

Membres : J. LE VEUGLE, J. ROVAN, P. RIVENC, G. FERRY, J. CHEVALLIER, M^{me} Ginette CACERES, P. BREGEON.

**Plus de cent animateurs ont participé à nos travaux
et à notre assemblée générale. Parmi eux se trouvaient
des délégués de villes ou départements dont voici la liste :**

CALVADOS, Caen : M. Jonas (Office du cinéma); Cheux : M. Julienne (instituteur).
BASSES-PYRENEES, Denguin : M. Paul Coy (instituteur).
NORD, Roubaix : M. Corne (éducateur physique); Tourcoing : M. Morel (secrétaire); Tourcoing : M. Houte (éducateur physique).
MOSELLE, Metz : M. Deny (inspecteur Jeunesse et Sports); M. Bangers (expert M.R.U.).
AISNE, Laon : M. Perrier (inspecteur Jeunesse et Sports); Monceau-le-Wast : M. Vandendriessche (instituteur).
DROME, Valence : M. Penna (responsable ciné-club inter-entreprise à Boimondau); M. Dumon (employé, Boimondau); M. Belmas Boimondau (chef du service social); M. Allemand, professeur centre apprentissage.
MANCHE, Blainville-sur-Mer : M^{lle} Eva Tichauer (médecin départemental).

ALGERIE, Oran : M. Robert d'Eshouges (des Mouvements de Jeunesse).
 SEINE-INFÉRIEURE, Yvetot : M^{lle} E. Tranchant (professeur cours complémentaire).
 CORREZE, Uzerche : M^{lle} Chèze (institutrice).
 HAUTE-SAVOIE, Annecy : M. Helfgott (secrétaire général de « Peuple et Culture » de Haute-Savoie); M. Moret (architecte); M. Aurèche (économe).
 LOIRE, Saint-Etienne : M. Martin (inspecteur Jeunesse et Sports); M. Piegay (conseiller d'affaires).
 NORD, Douai : M. Vanneville; Tourcoing : MM. Morel, Corne, Houte, (éducateurs).
 MANCHE, Pontorson : M^{lle} Juliette Pierre (institutrice); Rocheville : M^{me} Lecanu (institutrice), M. Lecanu (instituteur); Trith-Saint-Léger : M^{me} Morneau (assistante sociale).
 EURE, Gisors : M. Belanyi (instituteur).
 VAR, Mazaugues : M. Allo (instituteur).
 ALPES-MARITIMES, Antibes : M^{lle} Eparvier (institutrice); Quimper : M^{me} et M. Cartier (professeurs).

Paris, Région Parisienne

M. Bregeon, Paris (instructeur T.W.I.).
 M^{lle} Roux, Paris (directrice de l'Ecole des Conseillères du Travail).
 M. Rivenc, Paris (professeur Ecole Normale).
 M^{lle} Levallant, Paris (conseillère du travail).
 M. Pommier, Paris (comédien).
 M. Madiot, Paris (instituteur).
 M. Dumazedier, Paris (attaché de recherches C.N.R.S.).
 M. Royan, Paris (journaliste).
 M. Caceres, Paris (éducateur).
 M^{me} Caceres, Paris (institutrice).
 M. Pascal, Paris (comédien).
 M. Becourt, Paris (avocat).
 M^{lle} Hennequin, Paris (conseillère du Travail).
 M^{lle} Baume, Paris (conseillère du Travail).
 M^{me} Blanchet, Paris (conseillère du Travail).

INTRODUCTION AUX TRAVAUX DES JOURNÉES (résumé)

Cette année, les journées d'études de Peuple et Culture sont consacrées à l'étude de la pédagogie générale du groupe polyvalent d'éducation populaire et du ciné-club urbain et rural en milieu populaire. Pourquoi ?

C'est que les associations polyvalentes sont les plus nombreuses dans l'éducation populaire et que la pédagogie générale de leurs activités n'a pas encore fait l'objet d'études suffisantes : sur les 1.300 associations locales subventionnées par le secrétariat d'Etat de la Jeunesse et aux Sports,

les groupes polyvalents représentent plus de 70 %. Il faut ajouter la quasi totalité des foyers situés dans des localités qui n'ont pas 3.000 habitants : nous voulons parler des 900 foyers ruraux agréés par une commission interministérielle et subventionnés par le Ministère de l'Agriculture (sur les 37.983 communes françaises, plus de 36.000 n'ont pas 3.000 habitants). Enfin la quasi totalité des associations de loisirs subventionnées ou gérées par les entreprises ou les comités d'entreprises sont polyvalentes (on compte environ 10.000 comités d'entreprises constitués sur 15.000 assujettis).

Quand au ciné-club populaire, il pose un problème d'actualité en 1953. Les salles de cinéma commercial sont environ 5.000 mais les salles non-commerciales (ou utilisées à des fins non-commerciales d'éducation populaire) sont déjà plus de 2.000. Or la plupart des séances de cinéma éducatif ne se font pas encore sous la forme de ciné-club. Il doit y avoir environ 300 ciné-clubs ou pré-ciné-clubs. Dans les communes qui n'ont pas 30.000 habitants il n'y a presque pas de ciné-clubs. Cependant une demande très nette est formulée et déjà existent des réalisations-témoins dont il est possible de tirer des leçons : dans les villes de plus de 30.000 habitants, en général le ciné-club n'est guère populaire ni par son public, ni par son activité. On a même parlé de « crise ». Et pourtant là encore quelques réalisations très réussies méritent d'être connues et analysées pour servir d'exemples. Telles sont les principales raisons qui ont déterminé Peuple et Culture à entreprendre l'étude pédagogique de ces deux problèmes.

Pour aborder cette étude, il est nécessaire de préciser brièvement la manière dont nous comptons procéder pour aboutir aux meilleurs résultats possibles au bout de ces deux journées. Nous devons dès le début éliminer des conceptions abstraites de l'étude pédagogique en matière d'éducation populaire. Ces conceptions risqueraient de nous entraîner vers une étude superficielle de la réalité et le choix de solutions illusoire :

1°) La pédagogie de l'éducation populaire ne peut se réduire à l'étude des « techniques ». Ces techniques varient évidemment avec les formes d'art et les sujets qu'elles servent.

Elles varient au moins autant avec les publics et les individus auxquelles elles s'appliquent. Il est donc chimérique de les isoler.

2°) Nous pouvons en dire autant de la pédagogie des « méthodes » à un niveau plus général : les méthodes ne valent que prises dans un ensemble l'ensemble réel des facteurs qui jouent sur l'éducation populaire.

3°) Lorsque l'étude pédagogique se borne à étudier les modes de l'action personnelle d'un instructeur sur des élèves, elle ne peut pas aboutir à la connaissance de tous les aspects des deux problèmes posés plus haut, ni même à leurs aspects les plus importants. S'il subsistait quelque doute dans l'esprit de quelques-uns, nous espérons qu'ils ne seront plus possibles à la fin de ces deux journées. Une pédagogie que nous n'osons pas encore appeler scientifique, mais qu'il faut bien appeler concrète se doit de chercher d'autres voies.

D'abord formulons avec netteté les deux questions qui, à notre avis, devraient guider tous les rapports et tous les débats sur les deux problèmes posés :

1 - Par quels moyens l'éducation populaire peut-elle atteindre tous les milieux et particulièrement les milieux populaires (dans toute commune, ces derniers représentent de 50 à 75 % de la population active) ?

2 - A quelles conditions ces moyens peuvent-ils donner une satisfaction de qualité aux besoins et aux aspirations culturels de tous les milieux et particulièrement des milieux populaires ?

Ensuite l'étude portera non pas sur quelques éléments artificiellement isolés (la technique, la méthode ou l'action personnelle...) mais sur tous les facteurs qui exercent une action positive ou négative sur l'éducation populaire par le club polyvalent ou le ciné-club : c'est à nos yeux la seule voie pour connaître d'une part les limites de l'action proprement pédagogique et d'autre part les conditions et les formes les plus vraies, les plus efficaces de cette action.

1 - Le premier facteur, le plus déterminant, est le *milieu environnant*. Il faudra étudier de très près les rapports du groupe éducatif avec ce milieu environnant. Ce milieu lui-même il faudra éviter de se le représenter identique à lui-même partout et toujours. Son action évolue avec le temps (1936, 1945, 1953...). Elle n'est pas la même selon son degré d'urbanisation (commune de moins de 3.000, de moins de 10.000, de moins de 100.000, de plus de 100.000... autant de problèmes distincts). Ce milieu lui-même diversement urbanisé est le théâtre d'une lutte entre des forces qui favorisent plus ou moins l'éducation populaire ; il faudra étudier particulièrement les rapports entre l'organisation commerciale du loisir et de la culture et l'organisation non-commerciale à laquelle se rattachent les deux groupes d'éducation populaire étudiés. Seule une pédagogie idyllique pourrait faire "abstraction" d'une étude aussi déterminante.

2. — Puis il y a le *groupe lui-même* qui a son action propre vis-à-vis du milieu environnant et vis-à-vis des individus. Mais il sera bon de se demander d'abord de quel genre de groupe il s'agit selon les catégories sociales qui le composent. Il n'y a pas de groupe standard et la composition sociale du groupe détermine fortement ses activités : des travaux en cours sur ce sujet, on pourra peut-être retenir provisoirement au moins quatre types fondamentaux de groupements : a) les *groupes populaires* (à majorité de travailleurs manuels ruraux et urbains souvent reliés à un groupe de travail (entreprises et comités d'entreprises) ou à un quartier populaire ; b) les *groupes post et périscolaires* qui rassemblent en général grands élèves et parents de l'école autour des instituteurs, et dont le caractère populaire est variable ; c) les *groupements de jeunesse* (auberges, foyers, maisons, mouvements) qui, selon le volume et la fonction des communes ou des quartiers, sont de caractère populaire variable, mais toujours organisés par les jeunes eux-mêmes (15-25 ans en général) ; d) les *groupements non populaires* (foyers de culture et ciné-clubs urbains, associations locales de conférences) qui touchent surtout les classes moyennes et les intellectuels de la bourgeoisie — tout en ayant l'intention souvent platonique de « toucher tout le monde ». Bien entendu de nombreux groupes ont des caractères qui appartiennent

à plusieurs de ces types, mais il y a presque toujours un caractère dominant qui permet de ranger tel groupe dans une de ces quatre catégories, sans oublier qu'une telle division n'est pour nous, pendant ces deux journées, qu'une commodité d'étude pédagogique.

S'il s'agit d'un groupe polyvalent, il nous faut dès le début avoir une représentation claire des diverses activités possibles. Là encore sur les bases de travaux en cours qu'il ne nous est pas possible ni d'expliquer, ni de discuter ici faute de temps, voici comment les activités pourraient être placées les unes par rapport aux autres dans une structure dont ces journées auront à étudier les conditions et les effets : à la base se placent des activités qui touchent tout le monde parce que leur seule fonction est le divertissement : *les distractions et les fêtes* (cartes ou échecs, bals ou fêtes), puis les activités qui exercent avant tout le corps, tout en délassant en général l'esprit, *les exercices physiques et les activités de plein air* (sports collectifs et individuels, sport de nature, camping, voyages). Puis les activités qui sollicitent une habileté manuelle avec tous ses degrés utilitaires et artistiques : *les activités manuelles* (travaux d'équipement, de décoration, d'expression).

Nous arrivons alors à un seuil souvent difficile à franchir, celui des *activités culturelles* où domine l'activité de l'esprit : il semble nécessaire de distinguer trois degrés : a) activités à *public étendu*, souvent désignées sous le nom de « manifestations culturelles » (cinéma, théâtre, reportages-conférences, conférences) souvent suivies d'une discussion destinée à mieux comprendre la signification des impressions ressenties ; b) activités à *public restreint* (visites, conférences ou cercles d'études, cercles d'entraînement mental ou club de lecture, chorale ou groupe d'expression). Ici les participants ont un rôle plus actif que dans le cas précédent ; c) activités individuelles (utilisation personnelle et volontaire des instruments de culture et surtout des livres). Il faudrait nuancer, développer, mais cette classification provisoire n'est proposée ici encore que comme un cadre commode de travail collectif.

A l'action de cette structure des petits groupes selon les activités, il faut ajouter celle de *l'organisation* : il est faux de réduire l'organisation à l'action de l'animateur. Il faut étudier si les responsabilités sont concentrées ou démultipliées, si le corps des responsables est séparé des usagers ou proche de lui, si les responsables restent toujours les mêmes ou s'ils se dégagent de la masse des usagers, si cette promotion culturelle touche des travailleurs manuels ou non. Le mode d'action du groupe variera selon les réponses que l'étude pédagogique apportera à ces questions.

3. — Enfin pour terminer, une étude concrète qui aura élucidé l'action du milieu environnant, celle du groupe et leur interaction mutuelle, devra s'appliquer à la connaissance des *modes de développement de la personnalité* dans ces conditions. Entre les insuffisances d'une pédagogie de « l'intérêt » (qu'est-ce qui « accroche ») et les illusions

d'une didactique autoritaire (il faut montrer ou enseigner ceci ou cela au nom de...) une étude concrète devrait s'orienter non seulement vers une étude des conditions mais encore des *résultats* de l'éveil à la culture, des résultats du développement progressif de la personnalité par l'utilisation des activités du groupe éducatif. Il faudrait distinguer diverses attitudes. Il faudrait distinguer le divertissement normal du divertissement anormal qui limite le développement complet (place excessive, exclusive des distractions), l'attitude pratique développée par le sport ou le travail manuel et l'attitude praticiste qui ferme les personnalités à l'aspect esthétique, social, humain de ces activités, l'attitude culturelle qui enferme dans un « dada » et celle qui ouvre la personnalité aux différentes formes des techniques, des sciences, des arts... Celle qui provoque le repliement sur soi, l'évasion hors des problèmes de la vie quotidienne, hors des questions sociales et celle qui permet à l'homme d'être plus pleinement homme pour lui-même, pour ses semblables. Il est évident que la distinction entre ces diverses notions doit éclairer toute recherche de pédagogie concrète qui veut éviter la confusion comme l'illusion.

Dans ces perspectives il est clair que la pédagogie ne peut séparer les moyens culturels des moyens matériels dont elle dispose (la salle compte autant que le film, la qualité de la projection autant que son contenu, l'argent autant que les idées). Enfin cet ensemble des moyens matériels et culturels variera avec le contenu et la forme de la culture qu'il sert (pratique des travaux manuels, films d'aventures ou films sociaux) ainsi qu'avec l'étendue et la nature du public auquel il s'adresse. La pédagogie est ainsi un ensemble de moyens matériels et moraux qui servent à faire accéder un public à une culture et qui varient selon le milieu environnant, le groupe de loisirs, les attitudes de l'individu.

Telles sont les remarques préliminaires qu'il nous a semblé bon de présenter sur les éléments à étudier; le milieu environnant, le groupe lui-même, enfin les caractères du développement de la personnalité dans ces conditions. Ainsi nous pensons que les travaux des journées pourront être facilités.

J. D.

RÉSUMÉ DU RAPPORT MORAL

présenté par notre Secrétaire Général

Le Secrétaire Général rend d'abord hommage à notre regretté camarade CAZANAVE, fondateur du Groupe P. E. C. des Basses Pyrénées. Ce groupe a présenté un travail positif : ciné-bus, bibliobus, tournées culturelles, stages départementaux, etc. Le travail commencé par Cazanave se continue grâce aux animateurs qu'il a su former dans un esprit de fraternité.

L'Assemblée Générale présente ses vœux de rétablissement et de rapide guérison à nos amis dont l'état de santé demande un repos prolongé.

Notamment à Madame RIVENC, Mademoiselle Lucienne RAMON et notre instructeur National DELBREILH.

L'Assemblée envoie ses amitiés à Christian MARKER (réalisateur avec l'équipe Peuple et Culture du film "Olympia 52") actuellement à New-York après plusieurs mois passés au Mexique.

L'Assemblée se félicite du grand nombre de départements représentés et salue les compagnons des premiers jours qui depuis la libération, inlassablement continuent à maintenir et à développer leur activité d'éducation populaire comme le groupe d'Annecy par exemple.

Le climat de fraternité qui a régné pendant ces deux jours d'études montrent toute l'amitié qui existe entre les adhérents de notre mouvement soucieux de maintenir dans le respect des convictions de chacun cette unité dans les tâches à assumer dans l'éducation populaire.

Le bilan pour 1952 se montre positif.

STAGES :

a) Stages Nationaux :

- 1^o) Stage accompagnateur de voyage olympique à Helsinki à l'Hay-les-Roses (20 stagiaires)
- 2^o) Stage Lecture Expressive à l'Hay-les-Roses (34 stagiaires)
- 3^o) Stage Tourisme Itinérant - Alsace - (30 stagiaires)
- 4^o) Stage Formation Intellectuelle Pratique - Houlgate - (25 stagiaires)
- 5^o) Stage Entraînement Mental 2^e degré (Houlgate) - (15 stagiaires)
- 6^o) Stage Bibliothèque- Reliure 1^{er} degré - Houlgate - (25 stagiaires)
- 7^o) Stage Reliure 2^e degré - Houlgate - (12 stagiaires)
- 8^o) Stage Conseillères du Travail - Houlgate - (14 stagiaires)

b) Stages Départementaux :

Drôme : Entraînement Mental (2)
 Basses Pyrénées : Cinéma - Lecture
 Nord (Tourcoing) : Entraînement Mental (2)
 Corrèze (Tulle) : Lecture-Reliure

c) Participation d'Instructeurs Nationaux P. E. C. à des stages :

- 1^o) organisés par la Direction Générale de la Jeunesse et des Sports ou par des Directions départementales
- 2^o) organisés par des associations agréées, des Grandes Écoles ou des établissements scolaires.

d) Sessions Pédagogiques :

Des tournées régionales suivies de journées pédagogiques ont eu lieu dans un grand nombre de départements : Aisne - Seine Inférieure - Eure-et-Loir - Nord - Bouches du Rhône - Drôme - Meurthe et Moselle, Loire, etc...

Il a été possible de réaliser ce travail grâce au grand nombre d'éducateurs bénévoles qui consacrent leurs jours de congé au travail

de Peuple et Culture. Nous pouvons cette année augmenter encore nos stages. C'est ainsi que nous avons prévu 10 stages nationaux au lieu de 8 et que les stages régionaux se sont eux aussi multipliés. Les sessions pédagogiques suivent le même rythme.

ÉDITIONS :

Bulletin Peuple et Culture :

Tous les mois notre bulletin sort régulièrement. Cette régularité est le meilleur moyen de maintenir les liens entre nos adhérents : L'amélioration du contenu sur le plan pédagogique ou information demanderait un bulletin plus important. Seule l'augmentation du nombre des adhérents permettra cette amélioration. L'unification du format de l'ensemble de nos publications permet déjà une meilleure présentation. Nous rappelons que nous avons déjà édité 12 numéros et que nous comptons présenter ceux qui vont suivre sous une forme améliorée : ce numéro 13 en est un exemple.

Fiches de Lecture :

Tous les mois également Peuple et Culture édite une fiche de lecture que reçoivent nos adhérents et que nous vendons au prix de 50 frs.

Les nombreuses lettres reçues, les conversations avec les éducateurs montrent que cette formule recueille l'unanimité. Nous avons déjà édité :

<i>Le Père Goriot</i>	Honoré de Balzac
<i>Colas Breugnot</i>	Romain Rolland
<i>Des Souris et des Hommes</i>	John Steinbeck
<i>La Route de la Liberté</i>	Howard Fast
<i>L'Enfant</i>	Jules Vallès

Actuellement sont sous presse :

<i>La Guerre des Boutons</i>	Louis Pergaud
<i>Juliette au Passage</i>	Herbert le Porrier
<i>Les Gouverneurs de la Rosée</i> ...	Jacques Roumain
<i>Les Raisins de la Colère</i>	John Steinbeck
<i>Premier de Cordée</i>	Frison-Roche

Nous demandons instamment à tous nos anciens stagiaires "Lecture", à tous ceux qui animent des Clubs de Lecture, de nous envoyer leurs fiches et leurs montages. Ce travail est une des meilleures manières d'aider le P.E.C.

Regards Neufs : Collection "Peuple et Culture" aux Éditions du Seuil :

L'Éducation Populaire possède sa collection ; "Peuple et Culture" l'a réalisée : ces ouvrages rencontrent un bon accueil dans un public de plus en plus large. Nous rappelons que 7 ouvrages ont paru : Regards Neufs sur : Le Tourisme - La Lecture - Le Sport - La Photographie - Le Mouvement Ouvrier - Les Jeux Olympiques - Paris.

D'autres sont terminés : Cinéma - Radio - Chanson.

D'autres sont en élaboration : Entraînement Mental - Montagne - les Métiers.

Grâce à nos éditions, un nombre de plus en plus grand d'éducateurs peut se perfectionner dans les méthodes d'Éducation Populaire.

Les groupes régionaux ont fait un réel effort de diffusion, en particulier : les Basses Pyrénées, la Haute-Savoie, la Drôme, le Nord, il conviendrait de faire une prospection systématique pour que la parution de chaque ouvrage soit portée à la connaissance de tous les éducateurs. Nous tenons à remercier ceux qui non seulement ont diffusé notre collection mais ont publié dans la presse, les journaux pédagogiques, des articles ou les "prière d'insérer" que nous avions préparés.

Nous tenons à répéter que notre collection s'adresse d'abord aux éducateurs. Dans son esprit, dans sa forme. Elle ne se contente pas d'exposer des problèmes dans des essais à la portée de tous. Elle offre d'abord son enseignement sous des formes adaptées aux activités réelles des groupements d'éducation populaire. Aussi il nous paraît indispensable que tout adhérent de Peuple et Culture soit un ardent propagandiste de la collection. Il fera aussi connaître notre mouvement.

Nos ouvrages sont réalisés en commun. La partie expérience de base nous semble tout aussi importante que les recherches théoriques. Dans l'un et l'autre domaine, l'ensemble de vos recherches, de vos travaux, de vos expériences nous sont indispensables. Cette collection est la vôtre. Chaque fois que vous le pouvez envoyez au centre ce que vous avez réalisé. Pour ne citer qu'un exemple : si nous avions l'ensemble des veillées et montages réalisés par des adhérents, plusieurs "Regards Neufs sur les Veillées" auraient pu paraître : la trop grande modestie et une crainte de se déssaisir de ce que souvent on ne possède qu'en exemplaire unique nous prive d'indispensables instruments de travail. Nous souhaitons que l'année 1953 nous permette une diffusion plus large de nos livres et une collaboration plus étroite entre tous...

OLYMPIA 52

Du 19 juillet au 3 août 1952, Peuple et Culture a accompagné un groupe à Helsinki et tourné un film "Olympia 52" grâce à l'aide de la Direction Générale Jeunesse et Sports. Ce film a été réalisé par Christian MARKER assisté de Joffre et Janine DUMAZEDIER, Madame Yeva MARKER, M. Étienne LALOU, M. CACÈRES, Monsieur et Madame CARTIER, Monsieur Georges MAGNANE, Monsieur et Madame SABATIER, Madame Anne-Marie VERBEARE. Ce film après de nombreuses difficultés pourra être présenté dans le circuit non-commercial dès la rentrée scolaire. Il nous a demandé beaucoup de travail et un gros effort financier. Dès que nous aurons une certitude dans sa date de sortie, une note à nos groupes régionaux et à nos délégués locaux donnera toutes les conditions pratiques de présentation. Nous pouvons préciser qu'il sera accompagné d'un reportage sur les Jeux Olympiques présenté par Joffre DUMAZEDIER ou Bénigno CACÈRES ou dans certains cas par Georges MAGNANE ou Étienne LALOU.

Signalons que Peuple et Culture possède maintenant un appareil de cinéma 16 mm. Cinéric qui nous rend de grands services et nous permet de visionner des films que nous désirerions présenter avec des reportages conférences.

Régions :

Pendant longtemps, la HAUTE-SAVOIE était le seul groupe constitué. Nous avions des éducateurs isolés qui dans le cadre d'une amicale laïque, un ciné-club, une bibliothèque, un Foyer Rural, exerçaient leur activité d'éducateur. Peu à peu, des groupes s'organisaient, se constituaient en associations régies par la loi de 1901.

Il existe maintenant :

Les groupes : BASSES PYRENEES, CORREZE, ALGERIE, DROME MOSELLE, NORD, LOIRE, REGION PARISIENNE et le groupe SUISSE "connaître" correspondant de Peuple et Culture.

D'autres sont en cours de constitution. La structure du mouvement se trouve de ce fait renforcée. Ces groupes ont leurs activités de base et rassemblent les éducateurs désireux d'approfondir les techniques d'Education Populaire : nous souhaitons que pour l'année à venir nous puissions annoncer la création d'autres groupes régionaux.

ADHESIONS :

L'année 1952 a vu le nombre de nos adhérents individuels et collectifs augmenter considérablement : pendant l'année 1951, le nombre de nos adhérents individuels avait augmenté de 100. Pendant l'année 1952, nous avons enregistré près de 400 nouveaux adhérents individuels : le nombre d'adhérents collectifs a augmenté par milliers (groupe "Connaître" Communauté Boimondau, etc...). Nous devons continuer cette saine politique d'adhésion. L'augmentation du nombre de nos adhérents doit figurer dans notre plan de travail pour l'année scolaire 1953-1954.

Pour terminer, nous dirons que ce travail a été réalisé avec le dévouement de tous. Peuple et Culture est le seul mouvement de cette importance ayant un aussi petit nombre de permanents. Nous souhaitons que cette injustice cesse. L'aide que nous sommes en droit d'attendre se justifie par l'ampleur de nos réalisations. Certaines injustices ont déjà été réparées.

Une plus grande activité de notre part, une amélioration sans cesse croissante de nos méthodes, de nos techniques sera le meilleur moyen d'obtenir ce à quoi nous donnons droit huit années d'effort dans le domaine de l'Education Populaire.

Grandes lignes du plan de travail

pour l'année 1953-1954

discuté et accepté par l'Assemblée Générale

STAGES 1953

La modification de la date des vacances scolaires oblige à déplacer ou à raccourcir les stages préalablement fixés en septembre.

Nous ne pouvons encore donner de précisions. Vraisemblablement les stages auront lieu à Houlgate (Calvados) entre le 1^{er} et le 12 septembre 1953.

Ecrivez à Peuple et Culture pour des renseignements plus précis.

STAGES DE SPÉCIALISATION 1954

Programme des stages proposés :

Formation intellectuelle pratique (1^{er} et 2^e degré).

Initiation à la lecture expressive (1^{er} et 2^e degré).

Tourisme itinérant.

Bibliothèque reliure.

Reliure (2^e et 3^e degré).

Guide de lecture.

Connaissance de Paris.

Initiation à la chanson française.

Formation d'animateurs pour le cinéma en milieu populaire.

Initiation aux fêtes populaires.

Stage de perfectionnement des éducateurs de « Peuple et Culture »

Les trois nouveaux stages techniques répondent à un besoin souvent exprimé par les éducateurs. Le stage « Initiation aux fêtes populaires » a surtout pour but d'apprendre à monter une kermesse, une séance pour Noël ou la Fête des Mères. Bref, d'aider les éducateurs obligés d'organiser des fêtes ou des séances dites récréatives.

Le stage « perfectionnement » des éducateurs « Peuple et Culture » a pour but de confronter les expériences, de mesurer les résultats et d'approfondir la Pédagogie de l'éducation populaire.

Les groupes régionaux se doivent d'organiser des stages 1^{er} degré avec ou sans la participation d'instructeurs nationaux.

Les stages 2^e degré sont obligatoirement des stages nationaux.

A la demande des régions des week-ends seront organisés notamment :

STAGES RÉGIONAUX

— La Moselle demande un week-end pour animateurs de ciné-club 1^{er} degré.

— Les Basses-Pyrénées voudraient que soit renouvelé ce qu'ils appellent un stage d'échantillonnage de Culture populaire ayant pour but d'orienter par la suite sur les différentes spécialités.

— La Loire demande un stage d'information sur le P.E.C. à prévoir après la rentrée (elle demande d'insister sur l'Entraînement mental).

— L'Aisne demande un stage sur le cinéma en milieu populaire, peut-être à Beauregard. Yves Tarlet indique que les «Trois Epis» demandent également l'organisation d'un stage. La Drôme demande des week-ends cinéma et entraînement mental, aide des régions aux régions (Martin). — Le Nord : Entraînement Mental

MANIFESTATIONS

Nous ne pouvons organiser toutes les demandes faute de moyens. Nous pouvons envoyer d'une façon sûre deux manifestations :

- Les Festivals Yves Tarlet;
 - « Olympia 52 », présenté avec reportage par J. Dumazedier ou B. Caceres ou, dans certains cas, Georges Magnane ou Etienne Lalou.
- Nous proposerons au fur et à mesure les manifestations que nous aurons la certitude de pouvoir assumer.

ÉDITIONS

Les dates de parution ne s'échelonnent pas régulièrement. Malgré cela, trois ouvrages paraîtront cette année :

- « Regards Neufs sur le Cinéma »;
- « Regards Neufs sur la Chanson »;
- « Regards Neufs sur la Radio ».

La politique d'édition d'ouvrages utiles à l'Education populaire est un travail de longue haleine. Nous pouvons indiquer les ouvrages en cours sans toutefois assurer leurs dates de parution :

- « Regards Neufs sur l'Entraînement Mental »;
- « Regards Neufs sur la Montagne »;
- « Métiers »

Il est décidé de laisser aux régions une remise de 10 %. Par contre, étant donné les frais occasionnés par l'envoi des ouvrages, il ne sera plus fait de réduction de 10 % aux adhérents.

BULLETIN ET FICHES DE LECTURE

Dans sa nouvelle présentation, notre Bulletin ne pourra s'améliorer qu'en fonction de l'augmentation du nombre de nos adhérents. La formule la plus pratique dans son édition semble trouvée. Chaque mois paraîtra une fiche de lecture, suivie d'un montage.

BROCHURES

Deux brochures sur les travaux de l'Assemblée générale seront éditées :

- 1) Le Cinéma en milieu urbain et rural;
 - 2) Le groupe polyvalent d'Education populaire.
- Ces brochures paraîtront avant les vacances scolaires.

ADHÉRENTS

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance de l'augmentation du nombre d'adhérents, demande à tous de ne pas sous-estimer l'adhésion des éducateurs. Un plus grand nombre d'adhérents donne plus de force à notre mouvement et nous permet aussi la publication régulière et améliorée de notre Bulletin de liaison et de nos instruments de travail.

Chaque membre de l'Assemblée générale présent s'est engagé à aider « Peuple et Culture » à doubler le nombre de ses adhérents individuels.

— Nous demandons à tous de participer à ce développement.

— Nous publierons dans un prochain numéro les résultats.

DIFFUSION

L'Assemblée générale a constaté avec satisfaction les réalisations de « Peuple et Culture ». Afin de permettre à notre mouvement de mieux se faire connaître, une affiche présentant notre collection « Regards Neufs » sera imprimée.

La petite brochure sur « Peuple et Culture » presque épuisée sera complétée et réimprimée.

Des panneaux présentant nos activités seront préparés en plusieurs exemplaires pouvant être utilisés dans les expositions des assemblées, congrès, fêtes, etc...

Nous demandons à nos groupes régionaux, à nos délégués locaux de faire connaître nos réalisations et d'augmenter considérablement le nombre de nos adhérents.

En particulier, chaque groupe régional se doit d'avoir ses panneaux de présentation de « Peuple et Culture » dans son matériel diffusion.

RÉSUMÉ DE L'EXPOSÉ DE CLOTURE DES JOURNÉES D'ÉTUDES 1953

prononcé par le Président du Mouvement

Jamais nos Journées d'Etudes n'avaient obtenu une si grande participation régionale. Au nom de « Peuple et Culture », je tiens à remercier tout particulièrement les camarades venus — à leurs frais — de leur lointains départements. M. Cortat, chef du bureau de l'Education Populaire à la Direction Générale Jeunesse et Sports, a bien voulu saluer la « haute qualité » des travaux pédagogiques conduits pendant ces deux journées. Nous l'en remercions vivement. Il est vrai que nos congrès sont avant tout des assemblées où l'on travaille avec ardeur. Mais pourquoi une telle ardeur ?

C'est que le souci majeur de nos travaux les plus techniques comme de notre action la plus générale, c'est toujours l'accès de

tous les travailleurs au loisir et à la culture. Nous sommes toujours animés par ce sentiment de l'injustice qui, en 1936, inspira l'action de Léo Lagrange en faveur des loisirs populaires et, en 1945, celle de Jean Guehenno en faveur de la culture populaire. Notre force est d'avoir su rester fidèle à cet élan national qui les portait en ces temps là. L'esprit de 1936 et de 1945 survit intact au sein de « Peuple et Culture ». Si nous travaillons inlassablement pour que l'éducation populaire soit *réellement populaire*, par son public, par son contenu, ses méthodes, son organisation, c'est qu'aujourd'hui encore, malgré les efforts des collectivités publiques et des groupements, le droit de tous au loisir et à la culture, inscrit dans la Constitution, est encore loin d'être une réalité.

1. - DES PRINCIPES

C'est pour se rapprocher de ce but avec ses moyens propres que « Peuple et Culture » recherche depuis huit ans une pédagogie de l'éducation populaire, toujours plus vraie, toujours plus efficace. D'année en année, nous nous débarrassons davantage de tous les empirismes plus ou moins « techniques », de tous les dogmatismes plus ou moins « culturels », qui empêchent de poser les problèmes de l'éducation populaire sur des bases concrètes. D'après les travaux de ces journées, il semble que l'on puisse dégager quatre grands principes directeurs de cette pédagogie concrète.

Premier principe : L'action d'un groupe d'éducation populaire (loisir ou culture) ne peut être ni étendue, ni profonde, ni durable, si elle ne tient pas compte d'abord du *milieu environnant*. L'influence de ce milieu est déterminante. Le milieu ne peut être superficiellement défini comme un objet d'étude statique. Il est en réalité un champ où des forces sont en lutte les unes contre les autres. Les unes favorisent le progrès de l'éducation populaire, les autres les détruisent (certaines organisations commerciales). Le groupe d'éducation populaire doit évidemment aider les unes et combattre les autres, sous peine de mener une action illusoire. Quels que soient la compétence et le dévouement des animateurs du groupe éducatif, il est vain de chercher par la pédagogie du groupe, à résoudre des problèmes dont la solution est essentiellement dans la transformation du milieu environnant. Evitons le ridicule de pédagogiser artificiellement des problèmes essentiellement sociaux. Evitons l'impuissance d'une pédagogie dont l'action serait toujours tournée vers l'individu et jamais vers le milieu environnant qui le détermine.

Deuxième principe : Il est juste que les grandes œuvres tiennent la première place dans la diffusion de la culture. Une pédagogie de l'éducation populaire comprend l'initiation aux caractères propres des différents arts : arts cinématographiques, dramatiques ou plastiques. Mais gardons-nous de l'esthétisme qui étrèque la culture populaire et vide les institutions de ceux à qui elles étaient destinées. L'initiation aux problèmes techniques ne peut se séparer de l'initiation aux *problèmes humains* qui restent les problèmes majeurs. C'est

d'abord à travers la représentation globale que s'en fait le public populaire, que l'œuvre d'art doit être analysée, puis appréciée, enfin expliquée. La pédagogie de l'éducation populaire ne s'applique pas à l'œuvre elle-même, mais *au rapport* qui s'établit entre une œuvre et un public. C'est une raison de plus pour qu'elle ne soit pas exclusivement esthétique, mais pleinement humaine.

Troisième principe : L'éducation populaire doit tendre au développement complet de l'individu. Elle doit se garder de tout intellectualisme et de tout moralisme. Un groupe de loisirs ou de culture doit donner une place aux distractions et aux fêtes, mais il faut aller plus loin même s'il s'agit de « jeunesse ». Chaque groupe doit donner une grande place aux activités corporelles ou manuelles, mais la pédagogie de l'éducation populaire doit en faire des moyens d'accès à la culture générale, pour éviter un « animalisme » ou un praticisme totalement indifférent aux problèmes humains.

L'usage des moyens audio-visuels est un aspect nécessaire mais insuffisant d'une pédagogie de l'éducation populaire. Leur utilisation doit mener à des discussions et à des cercles d'études propres à favoriser la culture personnelle et particulièrement la lecture; d'où l'importance que nous attribuons aux cercles d'entraînement mental et aux clubs de lecture. Enfin cette culture personnelle ne doit pas aboutir à une fuite des responsabilités familiales, professionnelles, syndicales ou civiques, ni à une évasion hors des problèmes soulevés par les rapports avec autrui et les rapports avec la société. Toute culture serait incomplète, voire dangereuse si elle ne s'achevait pas en chacun par une prise de conscience de la condition sociale et par une volonté d'agir sur elle. Certes la culture populaire doit être attrayante, mais elle se dégraderait si elle n'aboutissait qu'à infantiliser l'adulte.

Quatrième principe : Les qualités techniques et humaines de l'animateur resteront longtemps encore les meilleurs soutiens des groupes d'éducation populaire. Il faut souhaiter que les stages se multiplient non seulement pour la formation technique, mais encore pour la formation pédagogique et sociale des éducateurs. Néanmoins, l'action personnelle de l'animateur, si parfaite soit-elle, est insuffisante et même dangereuse, si elle isole le technicien de la masse des usagers du groupe. L'essentiel d'une pédagogie de l'éducation populaire est dans la recherche des conditions propres à rendre *actif* le groupe lui-même, tous les âges, toutes les catégories sociales, toutes les individualités qui constituent la structure du groupe de loisir. Aussi insistons-nous particulièrement sur la participation la plus large des usagers eux-mêmes à l'animation et à la gestion du club, ainsi que sur la promotion des travailleurs manuels, des autodidactes, aux diverses responsabilités administratives et culturelles. Il y aurait danger à développer, sous le couvert de stages de qualification technique, une technocratie d'éducateurs, indifférente aux besoins et aux aspirations de ceux qui constituent (ou devraient constituer) la masse des usagers des groupes de loisirs populaires.

II. - DES ACTES

1) Ces principes seraient lettre morte, s'ils n'inspiraient pas une action pédagogique *sérieusement menée*. « Peuple et Culture » invite les éducateurs populaires à accorder une attention accrue aux problèmes pédagogiques. Il ne faut pas se contenter de susciter l'intérêt (« accrocher »), encore faut-il que cet intérêt soit durable et valable. L'équivoque pédagogique de l'intérêt devrait être remplacée progressivement par une *pédagogie des résultats* : pédagogie de l'éveil à la culture et de la progression culturelle, attentive aux effets *réels* des moyens de culture sur l'évolution de la personnalité : observer et, si possible, évaluer les résultats doit devenir pour chaque éducateur une préoccupation théorique inséparable de l'action pratique. Ainsi un nouveau progrès de la pédagogie de l'éducation populaire sera possible. Il nous semble même souhaitable et possible que les plus exigeants des instructeurs, techniciens ou animateurs, perfectionnent leurs méthodes d'observation et d'expérimentation, en liaison avec les travaux psycho-sociologiques et psycho-pédagogiques du Centre d'Etudes Sociologiques et du Laboratoire de Psycho-Biologie de l'Enfant, ou des Groupements d'Education Nouvelle. Ainsi pourront-ils apporter une contribution à la naissance et au développement de la *pédagogie expérimentale* dans l'Education populaire.

2) Les progrès de la pédagogie de l'éducation populaire doivent nous intéresser quels que soient les éducateurs ou les groupements qui les ont suscités. Nous devons les encourager, les faire connaître, les développer. Rien de ce qui diminue les injustices de l'accès au loisir et à la culture ne peut nous laisser indifférents. Réciproquement, « Peuple et Culture » n'est pas une association jalousement repliée sur ses réalisations et ses recherches. Nous devons au contraire apporter une *aide pédagogique* par nos réalisations et nos recherches à tout éducateur et tout groupement qui le souhaite, sans exclusive contre personne dans le plus parfait respect des particularités de tous les groupements, de toutes les personnalités. Déjà les travaux de ces journées constitueront une aide à l'action de quelques grandes associations nationales et à celle d'un grand nombre d'institutions locales. On sait depuis huit ans que certaines innovations pédagogiques de « Peuple et Culture » ont vite perdu leur marque d'origine pour tomber dans le domaine public de l'éducation populaire. Il est quelquefois curieux de voir un groupement s'approprier des réalisations dont il n'est pas l'auteur, mais c'est aussi la preuve réconfortante que, si le travail du P.E.C. n'avait pas existé, il aurait fallu l'inventer...

3) Enfin la claire conscience des limites matérielles et morales qui gênent ou arrêtent l'extension de l'éducation populaire dans la Société d'aujourd'hui, nous impose le devoir d'agir contre elles, inlassablement. « Peuple et Culture » n'est pas un mouvement pédagogique comme les autres. Nous ne croyons pas que la pédagogie se suffise à elle-même; il est donc normal qu'un mouvement pédagogique

débarrassé d'idées utopiques défende, en tant que tel, les conditions matérielles et morales de l'application d'une pédagogie concrète de l'éducation populaire.

C'est même dans et par la défense de ces conditions matérielles et morales que peut réellement progresser la pédagogie de l'éducation populaire.

Voici les bases générales d'une pédagogie de l'éducation populaire sur lesquelles les éducateurs de tendances politiques ou philosophiques différentes ou opposées, qui constituent « Peuple et Culture », se sont mis d'accord le 3 et le 4 avril au Congrès de Paris :

a) dans le cadre de la Ligue Française de l'Enseignement auquel il est affilié;

b) dans le cadre du Comité National des Institutions de Culture et de Loisir Populaire dont il est co-fondateur;

c) dans tous les milieux, dans toutes les circonstances où une action s'imposera :

A) Défense des ressources accordées par les collectivités à l'organisation des loisirs populaires et à la diffusion de la culture;

a) développement d'une aide juste aux Associations d'Education Populaire, selon la seule considération du volume et de la qualité de leur travail; action pour que l'éducation populaire conquiert une place plus importante dans l'éducation nationale; soutien de toute activité en faveur d'une augmentation des crédits de l'Education Nationale qui ne représente que le 1/20 du budget général de la France et le 1/7 du budget militaire;

b) vigilance au sujet des crédits accordés par la Sécurité Sociale pour l'organisation des loisirs et des vacances des jeunes travailleurs et des enfants de travailleurs dans un moment où l'institution même de la Sécurité Sociale se trouve menacée par la politique de compression;

B) Défense du droit qui protège les activités non commerciales de sport, de tourisme et d'éducation populaire, au moment où une partie de l'organisation commerciale souvent appuyée par le Ministère des Finances tend à remettre en cause l'existence même du secteur non commercial de l'Education populaire.

Appel pour cette défense à une collaboration fraternelle entre toutes les Associations régies par la Loi de 1901 et les représentants du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports et du Ministère de l'Education Nationale;

C) Solidarité active avec l'ensemble des travailleurs dans la défense syndicale de leurs conditions de vie matérielles et morales, dans la défense de leurs libertés civiles, essentielles à l'expression de leurs diverses aspirations au bien-être, au progrès, à la justice sociale et à la paix internationale,

« Peuple et Culture » est né en 1945 d'un élan unanime de la Nation. Cette unanimité subsiste en lui dans le respect *total* des convictions de chacun, comme au temps de la Résistance et de la Libération.

Il y a à « Peuple et Culture » des amitiés nouées en ce temps là et que nous n'accepterons jamais de rompre. C'est leur maintien depuis huit ans, envers et contre tous, qui nous donne la force de regarder l'Avenir avec une si grande confiance.

LES ATTAQUES CONTRE LE « NON - COMMERCIAL »

Le 23 septembre 1949, le *Journal Officiel* publiait un décret portant statut du cinéma non-commercial. Ce décret daté du 21 septembre 1949, et signé par le Ministre de l'Education Nationale et par le Ministre de l'Industrie et du Commerce, rendait officiel tout un secteur de l'activité cinématographique dans notre pays, le secteur culturel, que le décret, dès son titre, définissait ainsi par ce qu'il n'était pas (commercial) et non pas par ce qu'il était (culturel).

Certes, le législateur ne donnait pas satisfaction en tous points aux animateurs de cinéma culturel. Néanmoins, il introduisait la notion de culture populaire, prévoyait l'habilitation d'associations diffusant la culture par le film et précisait, par exemple, que « ces associations ou fédérations nationales ou régionales habilitées devront veiller... à ce que la nature des programmes corresponde aux buts de culture populaire poursuivis par les associations précitées ».

**

Notions nouvelles, si nouvelles même que le Ministre des Finances ne signa pas le décret et que la question des taxes, l'une de celles qui nous préoccupait le plus sur le plan de l'organisation de nos séances, resta en suspens durant les mois qui suivirent. Un secteur cinématographique fut ainsi délimité, dont le but n'était pas le profit, mais la culture.

Dès 1949, le Statut du Cinéma Non-Commercial fut combattu par l'exploitation cinématographique et par les énormes intérêts financiers qu'elle recouvre. Il leur paraissait inconcevable que l'on puisse « faire du cinéma » autrement que pour gagner de l'argent, qu'un secteur de l'industrie cinématographique échappât à leur contrôle.

Le mot de « concurrence » fut lâché. Appuyé sur quelques exemples isolés, une campagne de presse fut déclenchée dans les journaux corporatifs, d'abord contre l'U.F.O.C.E.L., puis contre le non-commercial tout entier. Dans les Congrès d'exploitants, de distributeurs, les dirigeants des organisations professionnelles s'en allèrent

répétant : « Le non-commercial voilà l'ennemi ». Comme, au même moment, accablée par la concurrence américaine triomphante, et par les taxes et impôts, l'industrie cinématographique souffrait d'une crise grave, le « non-commercial » fut le bouc émissaire tout trouvé. Il devint le coupable n° 1 de la crise du cinéma français.

Cette campagne trouva écho à l'Assemblée Nationale et au Gouvernement. N'a-t-on pas vu, au cours du récent débat à l'Assemblée Nationale, M. Guy Desson s'alarmer abondamment de la « concurrence » faite au commercial par le non-commercial. Le Ministre de l'Industrie défendit (à sa manière) le cinéma français.

1° Une Commission fut créée sous l'égide du Centre National du Cinéma Français. Cette Commission comprenait uniquement des membres de la profession cinématographique. Elle décida d'inviter les représentants du « non-commercial » : F.F.C.C., U.F.O.C.E.L., F.L.E.C.C., qui assistèrent aux débats à titre consultatif, lors des dernières réunions de cette Commission en décembre, janvier, février et mars. On les pria de donner leur avis sur un certain nombre de demandes de la profession.

Trois exigences essentielles leur furent formulées :

a) la première, concernant un délai prioritaire de *quatre ans* pour l'exploitation commerciale, avant que les films puissent être offerts au « non-commercial », fut unanimement acceptée;

b) la seconde, concernant la programmation « non-commerciale » par les *seuls distributeurs autorisés* et conduisant à la suppression des cinémathèques non-commerciales, fut rejetée par les délégués des Fédérations de cinéma culturel.

A l'occasion du débat sur cette question, le représentant des distributeurs formula cette exigence que les distributeurs devaient rester maîtres de la programmation de tous les films réalisés en France. Au cas où le non-commercial aurait besoin de copies d'un film ancien, retiré du commerce, la distribution pourrait envisager le tirage de nouvelles copies, si toutefois elle jugeait l'affaire intéressante !

c) la troisième exigence concernant les *cotisations* des associations non-commerciales fut également rejetée par les délégués des Fédérations « non-commerciales ». Il s'agissait, pour les représentants de l'industrie cinématographique, appuyés par la Direction du C.N.C., de fixer le montant et le mode de perception de nos cotisations. Cela naturellement, en violation avec la loi de 1901 qui règle la vie intérieure de nos associations et, plus généralement, avec la Constitution de notre pays.

Les exigences de l'industrie cinématographique portaient sur une cotisation non inférieure à 300 % du prix moyen des places en France, et perçue en dehors des lieux et heures des séances « non-commerciales ».

Nous fîmes valoir que des prix semblables éloigneraient de nos séances le public populaire, les ouvriers, les paysans. On nous répliqua en nous citant en exemple le Racing-Club de France, le Ciné-Club de l'Association Nationale et tel club privé de Cannes !... Les exploitants parlaient chiffres, exclusivement. Nous tenions un autre langage. L'allusion au dévouement de nos animateurs, à nos préoccupations idéologiques, prenait pour eux l'allure d'un gag véritable.

2° La deuxième attaque contre le « non-commercial » a été livrée dans le cadre judiciaire. Il y a un an environ, un distributeur porte plainte contre un producteur qui avait cédé les droits non-commerciaux d'un de ses films. La Fédération Nationale des Distributeurs Français appuya cette demande, et le Tribunal de Commerce de la Seine, en janvier dernier, rendit un verdict favorable. Dans les attendus, il est précisé que le « Statut du Non-Commercial » est un texte purement administratif, sans aucune valeur sur le plan législatif et commercial.

Cette position de principe rejoint, on le voit, celle des distributeurs pour lesquels il n'y a d'autre distribution possible que la leur, et dont on a vu l'opposition à l'existence de cinémathèques « non-commerciales ».

3° En février dernier, une circulaire du Ministre de l'Intérieur confirmait l'application de l'arrêté du 6 décembre 1948 « relatif à la délivrance du visa d'exploitation des films publicitaires et des films destinés à des représentations non-commerciales ».

Cet arrêté qui exige un visa de censure pour tous les films « non-commerciaux » avait été attaqué en Conseil d'Etat. Il avait provoqué lors de sa promulgation des réactions extrêmement vives. Le Conseil d'Etat vient de donner raison au Ministère de l'Intérieur qui exige désormais l'application de son décret. Déjà des commissaires de police se sont présentés à l'entrée de nos séances pour réclamer le visa de censure des films projetés.

Il n'est pas inutile de rappeler à cette occasion que le cinéma est le seul art contrôlé par la censure. Il n'est pas inutile non plus de souligner que des lois législerent ce que la censure prétend contrôler : la Sécurité de l'Etat et les atteintes aux « bonnes mœurs », lois qui s'appliquent d'ailleurs également à la production littéraire, théâtrale, picturale, etc... Les arguments avancés quelquefois pour défendre la censure restent sans objet.

Les attaques dirigées actuellement contre le « non-commercial » sont donc d'une gravité extrême. C'est une grande bataille qui est engagée et dans laquelle nous devons jeter toutes nos forces. L'enjeu est d'une importance extrême puisque c'est l'existence même du cinéma non-commercial et plus généralement de la culture populaire dont il est l'instrument par excellence qui est en cause.

J. C.

PEUPLE ET CULTURE

14, rue Monsieur-le-Prince

PARIS (6°)

BULLETIN D'ADHÉSION

Nom : Prénom :

Profession :

Adresse :

Je désire adhérer à **PEUPLE ET CULTURE** et adresse à votre C.C.P. Paris 5820-35 le montant de ma cotisation pour l'année, soit la somme de 500 francs (plus 15 francs pour l'envoi de la carte).

L'abonnement au bulletin mensuel d'informations et aux fiches de lecture est compris dans le montant de l'adhésion.

L'adhésion donne droit à une remise de 10 % sur les inscriptions aux stages **P. E. C.**

Date :

Signature :

Veillez me faire parvenir :

Collection « PEUPLE & CULTURE »

.....	Regards neufs sur le Tourisme	frs 330
.....	Regards neufs sur la Lecture	330
.....	Regards neufs sur le Sport	330
.....	Regards neufs sur la Photographie	330
.....	Regards neufs sur les Olympiades.....	390
.....	Regards sur le Mouvement Ouvrier	390
.....	REGARDS NEUFS SUR PARIS	450

un ouvrage de 256 pages,

60 illustrations,

plans spéciaux,

Photographies de DOISNEAU, LAGRANGE, etc.

Nom Prénom

Adresse

L'envoi sera fait dès réception à notre **C. C. P. PARIS 5820-35**

de la somme de

Réduction de 10 % aux adhérents de P.E.C.

(*) Devant le titre de chaque ouvrage, inscrire le nombre d'exemplaires demandés.

MOTION

Alarmés des attaques actuelles contre le statut du cinéma non commercial (décret du 21 septembre 1949), les participants aux Journées d'Etudes de « Peuple et Culture » des 3, 4 avril 1953 tiennent à déclarer qu'ils soutiendront tous les efforts faits pour la défense de ce secteur essentiel de la Culture Populaire.

Après avoir examiné, au cours de ces journées d'études, l'activité culturelle menée en France dans le cadre du Statut non commercial, ils considèrent que cette activité a contribué à mieux faire connaître le bon cinéma, et, ce faisant, à défendre efficacement le cinéma français.

Ils demandent à toutes les fédérations habilitées à diffuser la culture par le film d'unir leurs efforts pour la défense du « non commercial ». Ils demandent également au ministère de l'Education Nationale, ministère de tutelle de ces fédérations, d'appuyer l'action entreprise pour défendre le cinéma culturel actuellement en but aux attaques d'une certaine partie de la profession.

RÉGIONS

Adresses des Délégations Régionales

BASSES - PYRÉNÉES : M^{me} Cazanave
institutrice, GÉLOS (B.-P)

CALVADOS : M. Julienne
CHEUX (Calvados)

CORRÈZE : M. Eymard
instituteur, MERLINES
(Corrèze)

DROME : M. Fosse
87, Rue des Alpes, VALENCE

HAUTE-SAVOIE : M. Helfgott
6 bis, Rue de la Paix, ANNECY
(Haute-Savoie)

RÉGION PARISIENNE : M. Rovan
14, Rue Monsieur-le-Prince, PARIS VI^e

ALGÉRIE : M^{me} Michon
9, Place Lavigerie, Palais d'Hiver, ALGER

SUISSE : « Connaître »
5, Boulevard des Philosophes - GENÈVE

CORRESPONDANTS DÉPARTEMENTAUX

M. MOREL	112, Rue Nationale, TOURCOING (Nord)
M. DENY	13, Quai Richepance, METZ (Moselle)
M. DELBREILH	116, Avenue Camille Pujol, TOULOUSE (Hte Garonne)
M. JULIENNE	Instituteur à CHEUX (Calvados)
M. MARTIN	Cité Montplaisir - Bâtiment 9 - St-ÉTIENNE (Loire)
M. MORET	Éducateur - LE PALAIS (Morbihan)
M. PLATEL	PHALAMPIN (Nord)

Ceux de nos adhérents ou de nos anciens stagiaires qui désireraient devenir nos correspondants locaux sont priés de s'adresser au Centre. Nous leur communiquerons les renseignements et la documentation nécessaires.